

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 13

Artikel: La comptabilité d'un bailli de Morges
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Eh bien, ma belle enfant, donnez-m'en trois décis.

La jeune fille revint bientôt avec un plateau portant un flacon et un élégant verre de cristal. Elle ne l'avait pas encore déposé sur la table, que M. Jean-David¹ frôna les sourcils. Son œil expert de vieux vigneron avait été frappé immédiatement par la couleur du breuvage qu'on lui servait. « Hum ! murmura-t-il, il est bien jaune ! » Il flaira le vin avant de le verser et son front se plissa tout à fait : « Pas de fumet ! Quel diantre de Saint-Saphorin est-ce là ? » Et, ayant rempli son verre à moitié, il le porta aux lèvres et le repoussa tout aussitôt d'un geste violent.

— Fräulein ! enlevez-moi vite ça et remettez-le dans la seille à choucroute d'où vous l'avez tiré.

— Ché gombrends bas...

— Je vous dis que ce n'est pas du vin, encore moins du Saint-Saphorin 98.

— Foui, foui, c'être pien du Cinque-Saffrin !

— Du Saint-Saphorin de Jean-David² ?

— Foui, foui, du Cinque-Saffrin de mossié Chan-David³.

— Ah ! ben, elle est carabinée, celle-là... Jean-David⁴, c'est moi-même, mademoiselle... Voici ma carte, ayez l'obligeance de la porter à votre patron et dites-lui que je l'attends !

— Le patron, il être à Basel pour acheter engore du vin.

— Ah ! c'est à Bâle maintenant qu'il remplit ses tonneaux ?... Je comprends alors que le Saint-Saphorin change à la fois de teinte, de parfum et de goût... Brigand d'auvergiste, la belle réclame qu'il me fait !... Et madame, est-elle aussi à Bâle ?

— Foui, mossié.

— Alors, donnez-moi de quoi écrire. Je vais laisser à votre patron une lettre où il verra à quoi il s'expose en donnant mon nom à sa piquette.

Rageusement, M. Jean-David⁵ couvrit deux pages d'une écriture ferme et décidée. Cela le soulagea. Il glissa la lettre dans un pli, mit l'adresse et se leva pour partir. Mais sa colère ne s'était pas encore dissipée. Il allait et venait dans le café, au grand ahurissement de la sommière et de deux consommateurs qui, apparemment, ne savaient pas un traitre mot de français.

— Ne m'en veuillez pas, mademoiselle, si je m'emporte. Mais aussi, soigner son vin comme la prune de ses yeux et le trouver métamorphosé en une sauce dont on ne ferait pas du vinaigre, vous reconnaîtrez qu'il y a de quoi vous bouleverser ! Voyez-vous, j'apprendrais que mon fils, mon fils unique que je viens de placer à Langenthal, a mal tourné, que cela ne me tourmenterait pas davantage !... Moi qui avais cru votre patron un brave auvergiste, un homme d'honneur !... Scélérat de gargotier, va !... Il faudrait les brûler vifs, les malfaiteurs de cette espèce. Mais les lois sont trop douces de nos jours, et la justice de Berne, qui passait jadis pour raide, est sans doute aussi tombée dans la sensiblerie... Vous n'oubliez pas, mademoiselle, de remettre ma lettre à votre patron, en propres mains, s'il vous plaît... Ah ! et puis, tenez, vous lui donnerez encore ceci...

M. Jean-David⁶ tira d'un calepin un papier jauni, sur lequel il jeta un coup d'œil satisfait, avant de le tendre à la sommière.

— Ce sont, dit-il, des vers du XV^e siècle. Votre patron sait le français comme moi ; il n'aura pas de peine à les comprendre. Ils lui montreront ce qu'on pensait à cette époque des cabaretiers de son acabit. On n'a jamais rien écrit et on n'écrira jamais rien de mieux. Pas besoin de me renvoyer le poème ; j'en ai toujours deux ou trois copies sur moi, à l'usage des... amis ; et puis, je le sais par cœur.

Et comme la sommière prenait le papier, M. Jean-David⁷ lui traduisit avec feu, en pur dialecte bernois, le morceau que voici :

BALLADE DES JOYEUX TAVERNIERS.

D'un jet de dard, d'une lance acérée,
D'un grand faussard⁸ ; d'une grosse massue,
D'une guisarme⁹, d'une flèche ferrée,
D'un braquemart¹⁰, d'une hache émoulue,
D'un grand penard¹¹ et d'une biseaiguë,
D'un fort épieu¹² et d'une saqueboute¹³ ;
De maux¹⁴ brigands puissent trouver telle route
Que tous leurs corps fussent mis par morceaux,
Le col coupé d'un bon branc¹⁵ acherin¹⁶ !
Déchirés soient de truite et de pourceaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un arc turquois, d'une épée effilée
Aient les paillards la brouaille cousue,
De feu grégeois la perruque brûlée,
Et par tempête la cervelle épandue,
Au grand gibet leur charogne pendue,
Et brèvement puissent mourir de goutte.
Ou je requiers et prie qu'on leur houte
Parmi leurs corps force d'ardents barreaux ;
Vifs écorchés des mains de dix bourreaux,
Et puis bouillis en huile le matin ;
Démembrés soient à quatre grands chevaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un gros canon la tête écarbouillée
Et de tonnerre acablés en la rue
Soient tous leurs corps, et leur chair déchirée
De gros mâlins bien garnie et pourvue,
De forts éclairs puissent perdre la vue,
Neige et grésil toujours sur eux dégoutte,
Avecques ce ils aient la pluie toute
Sans que sur eux aient robes ni manteaux,
Leurs corps tranchés de dagues et couteaux,
Et puis trainés juisques en l'eau du Rhin ;
Dérompus soient à quatre-vingts marteaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

Prince, de Dieu soient maudits leurs boyaux,
Et crever puissent par force de venin
Ces faux larrons, maudits et déloyaux,
Les taverniers qui brouillent notre vin.

Par une mimique expressive, M. Jean-David¹⁷ avait donné à sa traduction, presque la netteté de trait, la couleur crue de l'original ; aussi la sommière avait-elle accueilli les premiers vers par des « Mon Dié ! mon Dié ! » d'horreur et s'était-elle finalement bouché les oreilles.

— Cette ballade, mademoiselle, qui vous scandalise si fort, est un chef-d'œuvre. On l'attribue à Villon, un poète plus célèbre encore que votre Gottfried Keller et qui aimait comme lui le pur jus de la vigne, mais dont la conduite laissait quelque peu à désirer. Nos rimailleurs d'aujourd'hui sont plus rangés, mais ils se font buveurs d'eau et ne sont plus capables d'enfanter des vers de cette trempe... Sont-ils fouaillés de main de maître, ces abominables taverniers !

— Mon patron, il être pas si mauvais comme ceux-là de cette poème. Il prouillait pas toute le Cinque-Saffrin... Nous avons aussi du Cinque-Saffrin pour Sami.

— Du Saint-Saphorin pour Sami ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Foui, du Cinque-Saffrin pour les Sami.

— Ah ! j'y suis, pour les amis... Voyons ce numéro-là. Seulement, vous savez, je n'ai plus la foi.

Cependant, quand il vit revenir la jeune fille avec un autre flacon, M. Jean-David¹⁸ fut transfiguré.

— Oh ! oh ! c'en est, cette fois ; oui, mon enfant, voilà ce qui s'appelle du Jean-David¹⁹ 98. Votre patron n'est donc pas encore tombé au dernier degré des êtres... Ah ! divine goutte !... Comme cela vous remet le cœur à l'endroit... Deux décis encore, Fräulein, vite, vite, car mon train part dans dix minutes... Bien, c'est parfait... Adieu, mademoiselle... Donnez tout de même ma lettre et la vieille ballade au patron

¹ Sorte de hallebarde. ² Espèce de hache à deux tranchants. ³ Épée courte et large. ⁴ Lance ornée d'un pennon. ⁵ Sorte d'épée. ⁶ Mauvais. ⁷ Sorte d'épée. ⁸ Acier, d'acier.

et dites-lui que s'il continue à vendre sous mon nom de la tisane de Bâle, le peuple rétablira la peine de mort et le bourreau lui fera « couic »... et à sa femme aussi... et à vous par dessus le marché... couic ! couic ! V. F.

La comptabilité d'un bailli de Morges.

Dans le courant du XVII^e siècle, un nommé Risold, paveur, devint bailli de Morges, grâce à de hautes protections qu'on ne s'expliquait guère, et à sa qualité de membre du Deux-Cents. Mais ce dont beaucoup de gens ne se doutaient pas, c'est qu'il ne savait ni lire, ni écrire. Aussi, le premier soin du nouveau bailli, en arrivant dans son château, fut-il de faire appeler le secrétaire baillival. Ils convinrent, en particulier, que lorsqu'on viendrait demander le sceau d'un mandat, le bailli le renverrait pour être visé au Greffe. Et, pour le cas où il pourrait être scellé sans inconvénient, le secrétaire y mettrait dans un coin une légère marque qui servirait de règle au bailli. Lorsque cette marque ne s'y trouverait pas, le sceau serait refusé.

Comme le secrétaire baillival était un honnête homme, on fut fort content de monsieur Risold et de sa préfecture.

La première année, ce bailli étant à Berne pour rendre ses comptes, mit deux bourses sur la table. L'Avoyer lui demanda ses livres. Monsieur Risold dit que ne sachant ni lire, ni écrire, il n'en avait point, mais qu'il avait soigné la portion de LL. EE. dans une des bourses et mis sa part dans l'autre.

Le Sénat ne pouvant faire mieux, se mit à compter les bourses. On trouva que cette année la portion de Leurs Excellences était plus considérable que pendant les six ans des autres baillis.

Risold recut de grands éloges pour son exactitude, et on l'exhorta à continuer.

Risold a fait un pavé qui existe peut-être encore dans une des cours du château de Morges. Ce pavé a été fait avec de petits cailloux du lac plats, quoique roulés, et posés de champ, avec compartiments, en partie couverts de gazons.

Bonnes pour recrues.

On a pu voir à Lausanne, au début de la première école de recrues de cette année, de jeunes fantassins se promenant dans les rues par groupes de dix ou douze sous la surveillance d'un caporal. C'étaient nos conscrits qui visitaient les curiosités de la capitale. Défense leur avait été faite de prendre l'air isolément, car, le lendemain de l'entrée au service, deux ou trois Valaisans, dit-on, venus pour la première fois à Lausanne, s'étaient égarés et n'avaient pas su retrouver le chemin de la caserne.

Comme tout ce qui est nouveau, la mesure prise par le commandant de l'école a fait quelque bruit dans les milieux civils aussi bien que militaires. D'aucuns y ont vu une atteinte à la liberté individuelle. D'autres, et nous sommes de leur avis, pensent que l'honorable instructeur en chef de la I^{re} division a agi en bon père de famille. Toutes les mamans lui donneront raison.

Pour être colonel et commandant de place, on n'en est pas moins homme, que diable ! On a charge d'âmes, tout comme une directrice de pensionnat. Et si l'on prend des dispositions pour que les recrues soient toutes de retour à la chambrée au moment du coucher et se mettent, une demi-heure plus tard, à ronfler militairement, fédéralement, ce n'est pas par pur amour du règlement. On se dit qu'au village, à la montagne, dans les cités même, les mères sont en pensée avec leurs fils et se demandent, la nuit venue, s'ils dorment paisiblement dans